

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Département limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Quarante ans de République

Lois ouvrières. — La République a pris les mesures les plus efficaces pour améliorer la condition et relever la dignité de l'ouvrier.

La loi du 21 mars 1884 a reconnu l'existence légale des Syndicats professionnels. Depuis lors, nos ouvriers et nos paysans apprennent mieux chaque jour à connaître les bienfaits de l'association. De 130.000 syndiqués français en 1870, nous passons en 1910 à un million.

Ces Syndicats se rattachent les institutions suivantes : bureaux de placement au nombre de 1.017 ; bibliothèques : 932 ; caisses de secours : 673 ; caisses de chômage : 602 ; cours professionnels : 428. Les Bourses de Travail, au nombre de 142, groupent 2.667 Syndicats et 434 380 syndiqués.

Hygiène et sécurité des travailleurs.

Le Gouvernement s'est montré aussi soucieux de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs par : la loi du 10 juin 1893 sur la responsabilité des accidents du travail ; la loi du 20 juillet 1891 sur l'office du travail ; la loi du 12 janvier 1895 sur l'insaisissabilité des salaires ; la loi du 20 juillet 1909 sur l'interdiction de la céreuse ; la loi du 21 juillet 1909 sur les retraites des « cheminots » ; la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire en faveur des employés et ouvriers.

Ajoutons ce qui a été fait pour la protection de la santé (15 février 1902) par la vaccination et la désinfection.

Enfin l'institution des Conseils du Travail donne aux travailleurs voix au chapitre sur toutes les questions qui les intéressent.

Prévoyance.

La République a organisé la prévoyance : organisation des caisses d'épargne (20 juillet 1895) ; majoration et pensions de retraite pour la vieillesse (31 décembre 1895) ; encouragement de toutes sortes aux sociétés de secours mutuels. La loi du 1^{er} avril a réglé la constitution et le fonctionnement de ces Sociétés.

Retraites ouvrières. — La loi relative aux retraites ouvrières, qui vient d'être définitivement votée et dont l'application et les avantages immédiats sont assurés dès 1911, couronne cette grande œuvre démocratique.

Agriculture. — Pour ce qui est de l'œuvre paysanne, la République a commencé par marquer sa sollicitude pour l'Agriculture en créant, le 14 novembre 1881, le Ministère de l'Agriculture. Ce ministère a cherché à réaliser ce qui suit :

1^o Protection de notre industrie agricole (Encouragements, subventions, primes, impôts sur les sucres, police sanitaire, mesures contre la fraude, mesures contre la tuberculose des animaux, contre le phylloxera, contre les fraudes douanières, etc.). Il nous est impossible d'énumérer les innombrables lois.

2^o Associations agricoles. — Large développement des caisses de crédit agricole. Ces caisses évitent aux producteurs l'obligation de vendre leurs récoltes à des prix ruineux.

3^o Enseignement agricole. — Il met à la portée des populations rurales les meilleurs procédés d'exploitation : Ecoles vétérinaires, institut agronomique, écoles nationales d'agriculture, (irrigation, viticulture, laiterie, fromagerie), chaires de chimie agricole, stations agronomiques et laboratoires, champs de démonstrations dans tous les départements, écoles fruitières, école de pisciculture, etc., etc.

Le nouveau projet relatif au crédit agricole, déjà voté par la Chambre et tendant aux Sociétés coopératives agricoles les facilités de crédit concédées aux Sociétés de crédit agricole mutuel par la loi du 5 novembre 1896. En faveur des petits cultivateurs le projet autorise les prêts individuels, à long terme, pour l'acquisition de ce bien familial rendu inaliénable par la loi du 12 juillet 1909. Telle est, très imparfaitement résumée, l'œuvre de solidarité sociale de la 3^e République.

« La Défense Républicaine ».

L'énergie marine

Arrivera-t-on enfin à découvrir le moyen de capter la force des océans, d'utiliser l'énergie mécanique des marées ?

Pour le moment, trois projets intéressants sont étudiés en Europe : le premier par l'ingénieur prussien Hauss, qui demande à la Diète d'Oldenbourg une subvention de 40.000 marks pour installer une usine génératrice d'électricité dans la baie de Jahde dans la mer du Nord.

Le deuxième projet appartient à un officier du génie italien, M. Pirandello, qui aurait déjà fait des essais heureux à proximité de Rimini, où il a monté une petite usine hydraulico-électrique actionnée par les vagues de la mer.

Enfin, c'est un autre officier italien, le lieutenant-colonel Radelli, qui annonçait dernièrement une heureuse solution du problème trouvée par lui, après de patientes recherches.

Il s'agirait d'un appareil qui serait placé sur un fond de mer de profondeur moyenne où l'on obtiendrait une force de 42 chevaux par mètre de surface de l'appareil.

M. Radelli a exposé son idée dans plusieurs conférences, notamment à Venise. Il a promis que des essais seraient faits prochainement.

Voilà le côté qui nous désoleur aussitôt. C'est que sur ces 3 chercheurs, aucun ne paraît être en état financierement, de tenter ces fameux essais, dont la réussite éventuelle changerait la face de tant de choses.

Quel objectif intéressant serait l'étude de ce problème mondial pour un milliardaire vraiment animé du désir de faire grand et utile.

Les sensations des aveugles

Les aveugles anglais manifestent pour obtenir du gouvernement le vote rapide du « Blind Ail Bill », loi de protection des aveugles indigents.

Le chef du mouvement, Blind Harry (Harry l'aveugle) est un homme de trente-six ans, d'une intelligence remarquable.

Pour lui, a-t-il déclaré aux journalistes qui l'interviewaient, la voix, le son et l'odeur sont les principaux guides des aveugles.

Voici de quelle façon les aveugles rendent compte du milieu ambiant :

Le temps qu'il fait : Par l'odeur des rues et des chemins, et par l'impression faciale.

Le jour ou la nuit : Par le mouvement dans les villes ou la sensation de l'air dans les campagnes.

La taille d'un interlocuteur : Par la direction et l'élévation de la voix.

La taille d'un passant : Par la lourdeur de la marche et la rapidité des pas.

L'âge et le sexe : Par la voix.

Le voisinage d'un carrefour ou le détour d'une rue : Par l'amincissement progressif du son.

Le voisinage d'un pont : Par la résonance.

La seule chose que les aveugles désignent, déclare Blind Harry, c'est le passage d'un autobus dont l'horrible vacarme étouffe tous les autres bruits et dont l'affreux puanteur annihilé temporairement l'usage des organes olfactifs.

Les canaux de Mars

Le célèbre astronome américain M. Percival Lowell a exposé mercredi soir, devant la Société astronomique de France, le résultat de ses longues études sur la planète Mars. M. Lowell a montré comment il a acquis la certitude de l'existence sur la planète Mars d'un système de canaux et de plantations agraires. Il raconta qu'au mois de septembre dernier, il avait découvert dans un observatoire de l'Arizona deux ca-

naux non encore observés, et dont l'apparition correspondait à une diminution sensible de la calotte de glace d'un des pôles de Mars. M. Lowell pense que les canaux ne sont pas exclusivement des ouvrages dus à l'intelligence des habitants de la planète, à l'existence desquels il croit fermement, mais qu'ils sont surtout pour l'observateur terrestre, la représentation des zones fertiles de Mars.

Sauvages

D'après la revue italienne *Minerva*, le peuple le plus sauvage de la terre est celui des Koubon, dans l'île de Sumatra. Les Koubon vivent dans la forêt vierge en petits groupes de familles, errants, sans demeure stable. La nuit, ils s'abritent sous les arbres ou dans des grottes naturelles. Leur unique occupation est de se procurer la nourriture. Pour vêtement, ils portent une ceinture d'écorce lisseuse ; pour arme, un bâton pointu. Ils mangent tout ce qui est mangeable et ne possèdent rien hormis leur ceinture et leur bâton.

Ils ne savent pas cultiver la terre. Toutefois, ils sont accompagnés de chiens. Ils évitent soigneusement tout contact avec les groupes voisins ; ils ne connaissent ni la danse ni la musique. Chose plus étrange, ils ne connaissent pas non plus les sortilèges, ni les sorciers. La mort ne semble pas provoquer en eux la moindre réflexion ; lorsqu'un d'entre eux meurt, les autres abandonnent son cadavre sur le sol, sans aucune cérémonie.

INFORMATIONS

Au Maroc

Les nouvelles de Fez annoncent que Moulay-Hafid a subitement prescrit un régime de rigueur exceptionnel contre son frère Moulay-Mohammed. Il paraît que le prisonnier ne reçoit plus pour nourriture que du pain et de l'eau. Une de ses esclaves, qui lui est très attachée, s'étant jetée aux pieds du sultan pour l'implorer en faveur de son maître, aurait été flagellée en punition de son audace.

Ces faits produisent sur la population de Fez, auprès de laquelle Moulay-Mohammed jouit de l'auréole du martyr, une vive irritation.

On signale de nouveau une certaine agitation dans le territoire Zaer, voisin des Chaouia. Les fractions des Zaers ayant pris part aux incidents qui ont motivé la récente opération du général Moïnier sont maintenant très unies ; elles se sont concertées avec une fraction des Liaïda, riveraine de l'Oued Cherrat en vue d'ouvrir un grand marché fixe hebdomadaire sur la rive gauche de cette rivière.

Les inscrits maritimes

Une nouvelle réunion a été tenue lundi après-midi à la Bourse du travail, où M. Rivelli a annoncé que depuis le matin le conseil de l'Union des Chambres syndicales ouvrières s'est transformé en comité de grève.

Plusieurs orateurs font appel à toutes les corporations et notamment aux employés de tramways pour participer à la grève générale. Un ordre du jour est voté dans ce sens.

Les employés de commerce

Les employés de commerce, au nombre de plus de 2.000, se sont réunis à sept heures, lundi soir, à la Bourse du travail. Après une assez longue discussion, ils ont décidé finalement d'adhérer au mouvement et de ne regagner leurs magasins que sur l'ordre du conseil de leur organisation.

Pendant la manifestation qui a eu lieu mardi sur le quai de la Fraternité, un agent de la sûreté a été blessé d'un violent coup de couteau à la joue gauche. Relevé par ses camarades, il a été transporté dans une pharmacie, où les premiers soins lui ont été donnés, et ensuite conduit à l'Hôtel-Dieu. Un gardien de la paix a été également blessé d'un coup de pied au bas-ventre. Plusieurs arrestations ont été opérées au cours de cette bagarre.

Une vive animation règne dans le centre de la ville, notamment dans les rues Cannebière, Noailles, Saint-Ferréol et dans les parages de la Bourse du travail. Des patrouilles de husarés et de gendarmes circulent dans les principales artères. Des troupes et des forces de police se tiennent en permanence à la préfecture et dans les principaux monuments.

Les grévistes votent la continuation de la grève

Dans un meeting qui s'est tenu mardi à cinq heures, à la Bourse du travail, et qui a réuni de nombreux travailleurs, M. Rivelli, secrétaire général des inscrits, a pris le premier la parole pour remercier les Syndicats qui ont adhéré au mouvement ; puis il a adjuré les employés des tramways de ne pas reprendre leur travail, malgré leur décision, avant complète satisfaction. M. Stretti, du Syndicat des huiliers, au nom du comité de toutes les corporations qui ont adhéré au mouvement, a promis de ne reprendre le travail que lorsque les inscrits et les raffineurs en grève auront obtenu gain de cause.

Puis on adopte un ordre du jour par lequel les travailleurs marseillais des deux sexes en grève, décident de continuer la grève jusqu'à ce que les inscrits incarcérés et poursuivis soient relâchés et que les raffineurs aient obtenu satisfaction.

Une délégation à la préfecture

Mardi soir, à six heures, M. Cadenat, député de Marseille, accompagné de son collègue M. Bouisson, député de la Ciotat, et suivi de tous les corps d'état, s'est rendu à la préfecture, où il a été reçu par le préfet.

M. Cadenat qui, un moment avant, avait été pressé par la foule en intervenant entre les agents et les manifestants pour éviter une collision, a protesté auprès du préfet contre le déploiement de la force armée dans les rues de la ville, et a déclaré, en outre, que si la Compagnie des tramways n'avait fait sortir aucune voiture, les incidents de l'après-midi ne se seraient pas produits.

En terminant, il a demandé au préfet le retrait des troupes de la rue.

Le préfet a répondu que, devant le mouvement gréviste actuel et devant les diverses manifestations qui se déroulaient, il se voyait dans la nécessité d'assurer l'ordre dans la rue et de maintenir intégralement toutes les mesures prises à cet effet ; mais que devant la démarche de M. Cadenat, l'assurant que l'ordre ne serait plus troublé, les troupes resteraient dans les casernements qui leur ont été assignés sans sortir, mais prêtes à intervenir à la moindre tentative de désordre.

En quittant la préfecture, M. Cadenat a fait connaître aux grévistes, massés sur la place de la Préfecture, le résultat de son entrevue, et s'adressant aux employés grévistes des tramways, il les a félicités d'avoir participé à cette journée de chômage.

Les grévistes se sont ensuite dispersés. Les troupes qui étaient massées devant la préfecture sont alors rentrées dans leurs casernements.

Envoi de renforts à Marseille

Sont arrivés dans la nuit de mardi à Marseille, un régiment de cuirassiers, venant de Lyon, un bataillon de chasseurs alpins venant d'Antibes et de Grasse et 500 gendarmes.

L'affaire Duez

Les Dupes de l'ex-liquidateur

M. Berthelot, commissaire aux délégations, a entendu lundi après-midi une douzaine de personnes lésées par l'ex-liquidateur Duez, notamment M^{lle} Prevost, qui prit Duez comme conseil judiciaire en 1904. Elle lui remit 80.000 fr. de valeurs ; elle n'a pu depuis se faire remettre ses titres, et son conseil ne lui a jamais rendu de comptes. M^{lle} Prevost, qui est âgée de soixante-quatre ans et infirme, n'a plus aucune ressource.

Pareille mésaventure est arrivée à M. Dubos, à qui Duez a liquidé 20.000 fr. ; à M. Duranthon, qui n'a jamais revu les 85.000 fr. confiés à Duez ; à M. Nollet, architecte à Issy, qui a été soulagé de 65.000 fr., et à M^{me} Grégoire, une riche héritière, dont les titres ont été également volatilisés.

L'instruction

M. Albanel a fait conduire mardi matin Duez et Martin Gauthier à l'étude du liquidateur, rue Bonaparte, où il les a interrogés en présence de leurs défenseurs. Il s'agissait d'ouvrir en la présence des inculpés plusieurs scellés contenant des documents qui n'avaient pas encore été examinés et sur lesquels il était besoin de leur demander des explications.

Les deux prévenus ont également complété leur disposition sur Poitel. En ce qui concerne celui-ci, dont l'affaire n'a aucune connexité avec celles de Duez et Martin Gauthier, l'instruction est terminée, et le juge va communiquer le dossier au parquet.

Un manifeste du parti radical et radical socialiste

Le comité exécutif du parti radical et radical-socialiste adresse un appel aux électeurs de toutes les circonscriptions de France en vue des élections législatives du 24 avril courant.

Le Manifeste rappelle l'œuvre du parti dans la législature qui s'achève, et développe ainsi le programme de la future Chambre.

« C'est d'abord le problème fiscal dont les données posées au cours de cette législature par nos amis de la Chambre sollicitent le zèle du Sénat ; c'est la préservation et l'extension du domaine laïque, c'est la réglementation des rapports entre les patrons et les ouvriers ou employés ; c'est la mise au point de la législation sur les Syndicats professionnels, le contrat de louage l'apprentissage ; c'est le statut des fonctionnaires ; c'est l'examen des projets de modification du système électoral, c'est la réorganisation administrative et judiciaire, etc. Bref, tout un ensemble d'améliorations, d'innovations et de réformes, qui s'imposent à l'étude de la future Chambre.

« Pour l'exécution d'un tel programme, fragment du programme général de notre parti, il importe que le pays arrête son choix sur des représentants bien préparés à leur rôle et pénétrés de l'esprit résolument démocratique. La constitution à la Chambre d'une majorité homogène, unie dans ses origines comme dans ses aspirations est la première des conditions à réaliser pour que la législature prochaine ait la fécondité souhaitable.

« Que le peuple ne se laisse donc surprendre ni par la calomnie ni par la surenchère et moins encore par les coalitions qui pourraient se nouer plus ou moins ouvertement sous prétexte de réforme électorale ; qu'il montre, en donnant sa préférence aux candidats de notre parti, qu'il sait reconnaître ses amis les plus sûrs, les plus utilement dévoués ! »

Troubles électoraux à la Guadeloupe

Le « New-York Herald » publie la dépêche suivante sur des troubles électoraux qui viennent de se produire à la Guadeloupe.

« Pointe-à-Pitre, 11 avril. — L'arrestation du maire, M. Boineuf,

candidat à la députation contre M. Gérauld-Richard, et celles de MM. Sineus, conseiller général et Marie Claire, publiciste, tous trois inculpés d'excitation à la révolte, ont provoqué aux « Vieux-Habitants », une rencontre sanglante entre les partisans des deux concurrents. Ce fut une véritable bataille rangée au cours de laquelle le secrétaire de la mairie fut frappé mortellement de trois balles. Il y a de nombreux blessés. »

Un télégramme du gouverneur de la Guadeloupe au ministre des colonies, confirme que, dans la journée de lundi, MM. Boineuf, Sineus et Marie Claire, accompagnés de cent cinquante individus armés de couteaux et de revolvers, étant allés conférer aux Vieux-Habitants, une bagarre se produisit dans laquelle deux personnes ont été blessées, notamment M. Lurel, secrétaire de la mairie, grièvement.

Le procureur de la République et le juge d'instruction, qui étaient sur place, ont retenu momentanément à leur disposition MM. Boineuf, Sineus et Marie Claire.

Les sinistrés de la Seine

Les commerçants d'Alfortville, éprouvés, comme on le sait, par l'inondation de janvier dernier, et mécontents de la répartition des secours qui leur ont été distribués jusqu'à présent, avaient résolu de venir mardi manifester devant le ministère de l'Intérieur.

A la suite de l'ordre qu'ils avaient reçu du Comité d'organisation, la plupart des commerçants ont fermé leur boutique à 11 heures.

Les autres commerçants plus timorés ont dû faire cause commune avec leurs collègues sous la menace de déprédations.

Réunis à 11 heures, les commerçants ont entendu, avant de s'embarquer sur le bateau qui devait les amener à Paris, M. Cullerier, maire d'Alfortville, qui les a exhortés au calme et les a dissuadés de se livrer à une grande manifestation.

Il a également fait savoir qu'à la suite d'une nouvelle démarche faite auprès des pouvoirs publics, il avait obtenu du préfet de la Seine la promesse qu'un second secours de 600.000 fr. serait attribué à titre mobilier et immobilier pour les dédommager des pertes causées par les eaux.

Le directeur des affaires départementales de la Seine, représentant M. de Selves, préfet de la Seine, a également confirmé ces déclarations. Celles-ci, qui ont été diversement accueillies, n'ont pas réussi à convaincre les manifestants et l'assemblée a pris la décision de tenir une nouvelle réunion mardi après-midi.

Cette réunion a eu lieu à 2 heures, au Casino de Charenton.

M. Tête, président du Comité a fait connaître les détails de la situation que nous venons d'exposer et a conclu en disant que la manifestation projetée à Paris était désormais sans objet. Cependant si les promesses n'étaient pas tenues, les sinistrés mettraient leur projet à exécution.

L'assemblée se range à cet avis.

Arrestation de Lamarque un des chauffeurs de la Drôme

Le signalement anthropométrique d'un vagabond arrêté pour vol dans l'arrondissement de Nîmes, sous le nom de Jean-Charles Grandier, né le 1^{er} avril 1879, à Grenoble, avait été envoyé lundi à Paris au service de l'identité judiciaire par le juge d'instruction de Nîmes. Les recherches faites dans les répertoires anthropométriques ont permis d'établir que le prétendu Grandier n'était autre que Jean Lamarque, né le 13 mars 1883 à Bordeaux, l'un des bandits de la Drôme, condamné à mort par contumace par la cour d'assises de Valence, le 10 juillet dernier.

On sait que Lamarque, considéré généralement comme l'un des membres redoutables de l'Association des chauffeurs de la Drôme, en était

en réalité le chef. Il avait auparavant appartenu à une bande non moins redoutable, connue sous le nom de chauffeurs de la Loire, et c'est lui qui apprit à ses acolytes, David, Liottard et Berruyer, les procédés employés par ses premiers amis pour arracher leur argent et leurs économies aux habitants des fermes et maisons isolées. Mais, tandis que David, Liottard et Berruyer, arrêtés par la brigade mobile de Lyon, étaient condamnés à mort le 10 juillet 1909 et exécutés à Valence le 22 septembre, Lamarque échappait à toutes les recherches.

Un jour cependant, un commissaire spécial en tournée sur la route de Privas à Tournon, crut le reconnaître sous un déguisement de religieux, porteur d'un paquet assez volumineux provenant certainement d'un vol ; mais cette singulière religieuse réussit à s'enfuir et à disparaître sans que la gendarmerie, prévenue par le commissaire spécial, pût retrouver sa trace.

A plusieurs reprises, on crut l'avoir reconnu dans le Midi, entre autre du côté de Bayonne ; cependant, d'autres renseignements permirent de croire que le sinistre bandit avait gagné l'Espagne, et s'était de là embarqué pour l'Amérique du Sud. On voit qu'il n'en était rien.

Lamarque va être transféré à Valence, où il devra passer avant peu devant les assises.

Aux Etats-Unis

On cable de New-York au « Standard », le paragraphe suivant du rapport annuel adressé par M. Bennett, consul général d'Angleterre à New-York au Foreign Office :

« Les dépenses de l'existence sont si élevées et continuent à augmenter d'une façon telle qu'un homme qui travaille régulièrement se tire mieux d'affaire en Angleterre que son collègue des Etats-Unis qui est mieux rétribué ; de plus, en dehors du travail, il se trouve dans de meilleures conditions au point de vue du foyer.

« On estime que pour vivre convenablement, un homme qui a une femme et deux enfants ne peut pas dépenser moins de 5.000 fr. par an.

« D'après M. Bennett, l'ouvrier anglais qui a une place ordinaire est dans d'aussi bonnes conditions pour tenir son rang que l'ouvrier des Etats-Unis pour mener le sien, ce qui ne veut pas dire que les conditions normales de la vie soient les mêmes en Angleterre qu'aux Etats-Unis. C'est un fait avéré que l'ouvrier américain vit beaucoup mieux que l'ouvrier anglais ; des objets regardés comme un luxe en Angleterre, sont des objets d'usage courant pour l'ouvrier américain ; l'ouvrier n'a pas la moindre idée des conditions de vie infiniment meilleures qui sont offertes aux ouvriers américains, car ceux-ci sont à même d'acheter des objets de confort et de luxe en plus grande quantité et de meilleure qualité que ceux qui sont jamais entrés dans la maison de l'ouvrier anglais. »

Petites Nouvelles

Le Président de la République et le ministre de la guerre ont assisté mardi aux dernières épreuves du concours hippique à Paris.

On a trouvé à Paris dans un des locaux de la Faculté de Médecine, où s'est tenu le récent Congrès de physiothérapie, deux grandes caisses portant des indications en russe. Elles contenaient une quinzaine de tableaux de maîtres russes, notamment un portrait de Tolstoï.

Un libraire éditeur de Paris, M. Dorbon, a été cambriolé par ses employés, qui ont volé 3.500 francs en mandats-poste et 20.000 francs de livres rares et des bijoux. Les livres ont été retrouvés et les trois coupables arrêtés.

Une tentative d'escroquerie au moyen de fausses traites a été commise au préjudice de la princesse Louise de Belgique.

Le ministre de la marine fait procéder au récolement de tous les objets hors d'usage contenus dans les arsenaux qui seront vendus par l'administration des domaines.

Les appareils des observatoires allemands ont enregistré mardi, de 1 h. 34 à 3 heures, un tremblement de terre extrêmement violent à une distance d'environ 9.000 kilomètres.

Le sujet autrichien Jeczec, prévenu d'espionnage au service de la France et de la Russie, a été condamné, à Vienne, à quatre ans de prison.

Un service d'automobiles vient d'être ouvert en Perse, entre Tabriz et Djoulfa, soit sur une distance de 125 verstes.

Par suite de son intervention dans la grève du bi-métal, M. Ingweiler, secrétaire du Syndicat de la métallurgie, a été arrêté mardi par ordre du parquet de la Seine.

CHRONIQUE LOCALE

Veste et procès-verbal

Le Quercinois mène grand tapage autour de l'incident provoqué à Gourdon par le candidat cléricale Delsol qui voulut se payer le luxe de donner une réunion sur la voie publique et partant, d'enfreindre la loi du 30 juin 1881.

M. Linol, maire de Gourdon a dressé procès-verbal à l'impétueux candidat qui se démena en vain contre L.-J. Malvy.

Vindex n'admet pas que M. Linol ait fait respecter la loi, car « en Angleterre, écrit-il, pays monarchique, la liberté de réunion s'épanouit pleine et entière », ce qui veut dire sans doute que Vindex du Quercinois, est partisan du retour d'un roy en France.

Ah ! Ce jour-là M. Delsol sera nommé député et Malvy pourra plier bagages ; le Quercinois ne manquera pas à la fête, mais en attendant il exerce sa verve contre le député de Gourdon et contre le député de Figeac.

Imprécations anti-blocardes, manifestations violentes ou ridicules de la part des cléricaux, rien n'empêchera ni Malvy, ni Bécays d'être élus tandis que l'ami politique du Quercinois M. Delsol, le nationaliste, endossera de nouveau la belle veste que les électeurs du XVIII^e arrondissement de Paris lui confectionnèrent en 1902.

Le programme politique du cléricale Delsol ne saurait jamais convenir aux électeurs de l'arrondissement de Gourdon qui, comme la majorité des électeurs du département veulent assurer le triomphe du parti « blocard ».

M. Delsol n'aura pas à se plaindre des Gourdonnais qui lui auront fait gracieusement cadeau d'une veste et d'un procès-verbal.

L. B.

Commission départementale

La Commission départementale se réunira lundi 18 avril à 2 heures de l'après-midi dans une des salles de la Préfecture.

Enseignement primaire

Mlle Marie Asfaux, institutrice titulaire adjointe à l'école primaire de Comiac est nommée chargée d'école au même lieu en remplacement de Mlle Henriette Asfaux, mise en congé jusqu'à son admission à la retraite.

Tabacs

MM. Courtès, Mainferme et Savatier, vérificateurs stagiaires à Cahors, sont nommés vérificateurs de 4^e classe à la direction de Cahors.

M. Dubernet, commis de 2^e classe à Cahors, est nommé sur place commis de 1^{re} classe.

M. Samain, commis de 7^e classe à la direction de Béthune est nommé commis de 7^e à la direction de Cahors.

Prisons

M. Ladagnou, gardien à la Maison d'arrêt de Cahors a été élevé à la 3^e classe de son grade.

Félicitations.

Postes

La recette auxiliaire rurale municipale de Saint-Cyprien est convertie en établissement de facteur receveur.

Dons de livres

M. le ministre de l'Instruction publique vient de faire un don de livres aux bibliothèques scolaires des Junies, Espère et Capdenac.

Comité radical socialiste de St-Georges CONVOCATION

Les membres du Comité radical socialiste de Saint-Georges sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche, 17 avril 1910, à 8 heures trois quarts très précises du soir, au siège social du Comité.

Ordre du jour :

Elections législatives. Conférence par le candidat M. de Monzie.

Le secrétaire, FRANCOUAL.

La réquisition des automobiles

Conformément aux dispositions de la loi votée l'année dernière, le droit de réquisition a été étendu aux voitures automobiles. Toutes les difficultés d'organisation ayant été réglées et les dernières dispositions prises par le ministre la guerre, de concert avec le ministre des travaux publics, tout fait prévoir qu'un premier essai de réquisition de voitures pourra avoir lieu au moment des grandes manœuvres.

L'opération de la réquisition des automobiles sera, conformément aux dispositions de la loi nouvelle, précédée du recensement. Cette formalité n'occasionnera pas, paraît-il, de dérangement sérieux aux propriétaires de voitures automobiles. Elle se borne, en effet, à une simple déclaration faite à la mairie du domicile et donnant le nombre et la nature des voitures possédées. En outre, les propriétaires devront indiquer les noms des personnes préposées habituellement à la conduite de ces voitures, lorsque ces personnes seront soumises aux obligations du service militaire.

Le recensement terminé et les listes des propriétaires de voitures automobiles étant établi par commune, il sera procédé au classement de ces voitures. Cette opération, particulièrement importante a pour but de déterminer la valeur de la voiture susceptible d'être réquisitionnée et les services qu'elle peut être appelée à rendre en cas de mobilisation. Il va, en conséquence être créé dans chaque département

une commission de classement, composée d'un officier président, d'un membre civil désigné par le préfet et d'un représentant du service des mines. Aux termes de la loi, les propriétaires de voitures automobiles seront tenus, sous peine de poursuites judiciaires, de présenter leur voiture devant la commission de classement. Toutefois, les automobilistes en déplacement seront autorisés à présenter leur voiture à la commission de classement du département où ils se trouveront momentanément.

Les intéressés peuvent être certains qu'il ne sera apporté aucune restriction aux droits de vente et d'échange ; tout se bornera à de simples formalités, faciles à remplir, ainsi que cela se pratique depuis de longues années pour les voitures attelées, sans que jamais l'exercice du droit de réquisition ait soulevé la moindre difficulté.

Exposition canine de Bordeaux

A l'occasion du Concours national agricole, la municipalité bordelaise organise sous le patronage de la Société Centrale pour l'amélioration des races de chiens de France, une Exposition canine qui se tiendra les 2, 3, 4 et 5 juin prochain.

Indépendamment des prix spéciaux (objets d'art, médailles, espèces), offerts par M. le Président de la République, M. le Prince de Wagram, la Société la Vénérie, la Société le Dogue de Bordeaux, le Club du bul-dogue, la Société centrale des chasseurs, le Saint-Hubert Club de France, le Pointer club Français, la Réunion des Amateurs du setter-anglais, le Club du setter anglais, la Réunion des Amateurs du setter-gordon, la Société du chasseur au fusil de la Gironde, le Journal de l'Acclimatation, la Société protectrice des animaux, etc., il sera distribué en prix une somme de 5.000 francs votée à cet effet par le Conseil municipal.

Les Juges ont été choisis parmi les mieux réputés et leur désignation sera certainement accueillie avec faveur par tous ceux qui s'intéressent aux manifestations canines.

Un Juge anglais est chargé des spaniels divers et des cokers.

Pour renseignements s'adresser Mairie de Bordeaux aux divisions de la Police administrative, (première Section), où les feuilles d'engagement peuvent dès à présent être envoyées.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 13 avril, 1 h. 25 s.

Voyage du roi de Serbie

Le roi de Serbie de retour de son voyage à Constantinople est rentré ce matin à Belgrade.

Une réception enthousiaste lui a été faite par la population.

A Nice

Le cadavre d'un lieutenant de vaisseau de la marine italienne a été découvert ce matin dans un rocher près de Nice.

La grève des inscrits

Tous les employés des tramways de Marseille ont repris le travail : le calme règne dans la ville.

Ministre turc en France

On annonce le prochain voyage à Paris du ministre des finances de Turquie.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 14 avril, 1 h. 30 s.

Les inscrits maritimes

Toutes les corporations de Marseille ont repris le travail. Les inscrits maritimes seuls font encore partiellement grève. Aucun incident ne s'est produit.

Les comptes des liquidateurs

Une note officielle dément que les inspecteurs des finances aient refusé de vérifier les comptes des liquidateurs des congrégations.

Obus éclairants

Des expériences d'obus éclairants ont eu lieu cette nuit en rade de Toulon déterminant des effets lumineux particulièrement intéressants ; un obus notamment provoqua un éclairage de quatre globes lumineux superposés qui éclairèrent chacun durant 54 secondes.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Limogne

Conseil municipal. — Dimanche, à 4 heures du soir, le Conseil municipal de la commune de Limogne, s'est réuni en séance extraordinaire dans une des salles de la Mairie, sous la présidence de M. le docteur Roger Couderc, maire.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé. M. le président donne des explications au Conseil au sujet des biens qui sont sous séquestre ayant appartenu à l'ancienne fabrique de Limogne, ces biens étant grevés d'une rente annuelle de 50 francs au profit du bureau de bienfaisance, cette rente léguée par testament de Mme Pradines en 1840.

Le Conseil après en avoir délibéré, propose que ces biens soient attribués au bureau de bienfaisance. Le devis des réparations urgentes à effectuer au lac situé au lieu dit puits de Capy, s'élevant à 300 francs et les crédits disponibles n'étant que 250 francs, le Conseil est d'avis de réduire le devis de la somme de 50 francs. L'ordre du jour ne comportant que ces deux questions, la séance est levée à cinq heures.

Luzech

Soirée de gala. — C'est dimanche prochain, 17 avril, que la société musicale « Les Enfants de Luzech » offrira la soirée récréative que nous avons annoncée.

Le programme comprendra : 1^o une très jolie comédie de Labiche en 1 acte : « Un jeune homme pressé » ; 2^o le grand drame en cinq actes de Victor Hugo « Ruy-Blas ».

La représentation aura lieu dans la salle des fêtes de l'Hôtel de la Boule d'Or et commencera à huit heures très précises du soir.

Costumes, décors et mise en scène de l'époque de Charles II.

Puy-l'Evêque

Conseil municipal. — Réunion vendredi, 15 avril, à cinq heures précises du soir.

Mutualité. — Les membres de la Société de secours mutuels qui voudraient assister au banquet qui aura lieu dimanche prochain, 17 avril sont priés de se faire inscrire chez M. Balagayrie, secrétaire ou chez M. Loussert trésorier.

Bouziès

Rixe. — Philippe Magot et son fils après avoir, dimanche, fêté un peu trop la dive bouteille, en sont venus aux mains pour des motifs assez futiles.

Des coups ont été échangés. Magot père en a été quitte pour une égratignure à l'œil gauche.

Arrondissement de Figeac

ELECTIONS LÉGISLATIVES

L. BÉCAYS

Avocat
Député sortant

Cajarc.

Samedi, M. Bécays, accompagné par M. Loubet, sénateur, et les dévoués représentants du canton de Cajarc, MM. Larnaudie, conseiller général, et Granot, conseiller d'arrondissement, a visité la commune de Saint-Sulpice.

Dès son arrivée, il s'est rendu à la maison d'école, où, devant un nombreux auditoire, M. Bécays a rendu compte de son mandat ; son discours a été très applaudi et les électeurs lui ont renouvelé l'assurance de toute leur confiance.

M. Bécays s'est rendu ensuite à Marcihac. Arrivé à onze heures, il a été reçu par M. le maire de Marcihac, le conseil municipal républicain, les membres du comité radical socialiste et une foule d'électeurs venus pour témoigner au distingué député tout leur dévouement et leur sympathie.

A onze heures un quart, cent cinquante électeurs se pressent dans la salle de l'école des garçons, qui est bondée. M. le docteur Larnaudie, conseiller général, est, à l'unanimité, nommé président de la réunion. En quelques paroles bien senties, M. Larnaudie remercie les électeurs de la marque de confiance qu'ils viennent de lui accorder et donne la parole à M. Bécays.

Comme dans les autres communes, le député développe son programme avec franchise et netteté et rend compte de son mandat à ses électeurs.

Dans un discours vibrant, M. Bécays rappelle ses votes en faveur des réformes démocratiques et explique, aux applaudissements répétés de l'assistance, les bienfaits que l'agriculture retirera de l'impôt sur le revenu, des retraites ouvrières et paysannes, loi qui restera le monument impérissable de la République. Il s'honore tout particulièrement d'avoir voté ces lois ainsi que la réduction des périodes d'instruction et l'amélioration de la loi sur l'assistance.

Pendant une heure et demie, le vaillant député tient l'auditoire sous le charme de sa parole. Si, dit-il, la confiance des électeurs lui est renouvelée, il portera tous ses efforts à la réalisation des autres réformes qui sont pendantes et que le pays attend avec impatience.

Le discours du sympathique député a été souligné par les applaudissements de toute l'assistance.

La réunion a pris fin aux cris, mille fois répétés de : « Vive la République ! Vive Bécays ! »

M. Bécays a visité ensuite successivement les communes de Saint-Chels, Larnagol, Saint-Jean-de-Laur, Puyjourdes ; partout il a retrouvé les amis dévoués qui se sont empressés de venir lui renouveler l'assurance de toute leur confiance.

C'est un magnifique succès qu'a obtenu notre dévoué représentant parmi les populations rurales, qui l'ont assuré de leur entière confiance.

LES RÉPROUVÉS

Par CH. BERNARD-DEROSE

XXXVIII

Achat de diamants

— Que voulez-vous de moi, demandait-il d'un ton bas et colère, pourquoi me suivez-vous pour m'espionner et m'arrêtez-vous en pleine rue ? N'ai-je pas assez fait pour vous ? N'êtes-vous pas content de ce que j'ai fait ?

— Si, cher ami, répondit le clown, très content, plus que content pour le moment. Mais vos fautes futures, comme disent ces vils copains, les bouchers et les boulangers, vous sont respectueusement demandées par ceux qui vous sont dévoués. Laissez-moi monter dans le cab avec vous, Monsieur Dunbar. Vous me ramèneriez à la casa et vous me ferez servir un bon petit déjeuner confortable. Je n'ai pas perdu mon faible d'aristocrate pour sept services et une élégante succession de vins pétillants bien que j'ai su ce que c'était que de ne pas dîner.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'agence Favre.

« Nante, dissare, nante, mangare, » comme nous disons dans les classiques, et je traduis : pas de crédit chez le boucher et le boulangier.

— Au nom du ciel cessez de me parler cet abominable argot, dit Dunbar avec impatience.

— Cela vous ennuie, cher ami ? J'ai cependant connu un temps où... mais qu'importe... que ce qui est cassé reste cassé, comme dit le poète, ce qui est une élégante manière de dire : que le passé soit passé. Ainsi donc vous avez acheté des diamants, cher ami ?

— Qui vous l'a dit ?

— Vous-même en sortant de la salle de vente de Barrieth et Cie, je lisais le catalogue à la porte.

— Et vous épiez mes actions ?

— Pas du tout, cher ami ; ce n'a été qu'une coïncidence, je vous assure. Je suis allé à la banque hier, j'ai encaissé mes chèques, demandé votre adresse et ce matin je me suis rendu à l'Hôtel Clarendon où l'on m'a dit que vous sortiez à l'instant. J'ai regardé dans Albermarle-Street et je vous ai vu monter dans un cab ; moi, j'en ai pris un autre... qui allait plus vite que le vôtre... et je suis venu derrière vous dans Gresham-Street.

— Vous m'avez suivi, dit Dunbar avec amertume.

— N'appellez pas cela suivre, parce que c'est un vilain mot. Un accident m'a amené dans la Cité juste au moment où vous y veniez. Si vous voulez chercher querelle à quelqu'un, cherchez querelle au hasard et pas à moi.

Dunbar se détourna avec un geste de mauvais humeur.

Son ami le regarda avec ce même sourire malicieux qui était apparu sur sa figure sous le porche éclairé de Maudeley. Herr von Volterchoker ressemblait à un Méphistophélès, à un esprit vulgaire, il n'y avait pas même en lui la divinité de l'enfer.

— Ainsi donc, vous avez acheté des diamants, répéta-t-il tout à coup après un temps d'arrêt considérable.

— Oui, j'en ai acheté pour un collier destiné à ma fille.

— Vous l'aimez tant, votre fille, dit le clown avec un ricanement.

— Il est nécessaire que je lui fasse un cadeau.

— Précisément, et vous ne voulez pas confier l'affaire à un bijoutier, vous tenez à vous en charger vous-même.

— Parce que cela me coûtera moins cher que chez le bijoutier.

— Oh ! sans doute, répondit Herr von Volterchoker, le motif est clair comme le jour.

Il garda le silence pendant quelques minutes, puis il posa lourdement sa main sur l'épaule de son compagnon, rapprocha ses lèvres de l'oreille du banquier et lui dit à voix haute, car il ne lui était pas facile de se faire entendre à cause du bruit des roues.

— Dunbar, vous êtes un gaillard très habile et je suppose que vous vous croyez bien plus fin que moi, mais morbleu si vous voulez me jouer quelque tour, vous verrez que vous avez tort. Il faut que vous m'assuriez une rente. Comprenez-vous ? Avant d'aller à droite ou à gauche ou de penser que vous êtes votre maître, il faut m'assurer une rente.

Le banquier fit lâcher prise à son compagnon et se tourna vers lui, pâle, sévère, et le regard plein de défi.

— Prenez garde, Philippe Vallance, dit-il, prenez garde à vos menaces. J'aurais cru que vous me connaissiez depuis longtemps et que vous seriez assez avisé pour brider votre langue avec moi. Quant à ce que vous me demandez, je le ferai ou non, suivant que je le jugerai convenable. Si je le fais, je choisirai non heure et non la vôtre.

— Vous n'avez donc pas peur de moi ? demanda l'autre se reculant

un peu et parlant d'un ton radouci.

— Non.

— Vous avez beaucoup d'audace.

— Peut-être bien. Vous souvient-il de la vieille histoire à propos de ces gens qui avaient une poule aux œufs d'or ? Ils étaient avides, et dans leur stupide avarice ils tuèrent la poule. Mais leur exemple n'a pas été transmis à la postérité comme un exemple de sagesse.

Non, Vallance, je n'ai pas peur de vous.

Vallance se renversa dans le cab, rongé ses ongles avec fureur et songeait. Il avait l'air de chercher une réponse aux paroles de Dunbar ; mais, s'il en était ainsi, il ne put y parvenir, car il garda le silence durant tout le restant du trajet, et quand il redescendit du véhicule devant la porte de l'« Hôtel Clarendon », ses manières avaient une ressemblance assez peu digne avec celle d'un roquet qui porte la queue entre les jambes.

— Bonjour, Monsieur Vernon, dit le banquier avec indifférence pendant qu'un valet à livrée ouvrait la porte de l'hôtel, j'aurai fort à faire pendant les quelques jours que je passerai probablement encore à Londres, et je ne

pourrai me permettre le plaisir de votre société.

Le clown fut stupéfié en se voyant congédier si froidement.

— Oh ! murmura-t-il vaguement, c'est ainsi que vous le prenez. Bien évidemment vous savez ce que vous avez de mieux à faire... ainsi donc, adieu.

La porte se referma sur Herr von Volterchoker, tandis qu'il regardait encore tout droit devant lui sans pouvoir se faire une idée exacte de sa position. Mais il remonta plus haut encore son cache-nez, tira un porte cigares en maroquin rouge, alluma un autre cigare, puis descendit tranquillement West End Street, les sourcils contractés sous l'empire d'une forte préoccupation.

— Froid, murmura-t-il les lèvres serrées, très froid pour ne pas dire plus, certaines gens distraient même atadacieux. Mais l'histoire de la poule aux œufs d'or est une des simples leçons de l'existence dont on se souvient toute la vie. Et dire que le gouvernement de ce pays a eu l'infamie d'offrir une misérable centaine de livres pour la découverte d'un grand crime. Si les criminels sont en liberté c'est la mesquinerie de la législation qui en est responsable.

(A suivre).

ce en son loyalisme républicain et de leur sincère attachement à la cause de la démocratie.

Saint-Céré.

Notre dévoué député, M. Bécays a commencé sa tournée électorale dans notre canton. Après avoir visité Bio, mardi matin où M. Grimal, maire, la majorité du conseil municipal et de nombreux électeurs lui ont fait une sympathique réception, il s'est rendu à Mayrinhae-Lentour, accompagné de MM. Loubet, sénateur; Murat, conseiller général et de nombreux amis.

On s'est réuni en un banquet servi à l'hôtel Roudayre. Au dessert, M. Lherm, instituteur, en un bref, mais saisissant discours, a fait ressortir les progrès de l'idée républicaine dans la commune et a fait connaître les artisans de cette belle œuvre d'émancipation sociale: M. Ribayrol, maire; M. Roudayre, adjoint, ce lutteur obstiné; M. Murat, conseiller général, qui a su rassembler toutes les bonnes volontés éparses, M. le député Bécays qui n'a jamais ménagé le concours de son influence aux intérêts de la commune; enfin, M. le sénateur Loubet qui, dit-il, est la personnification vivante de la République populaire.

M. Bécays a remercié l'ami Lherm des bonnes paroles qu'il venait de prononcer; il a dit combien la démocratie rurale devait de reconnaissance à ces vaillants citoyens qui ont formé de toutes pièces dans une commune autrefois si réfractaire, le bloc républicain. M. le député termine son discours en buvant à la démocratie rurale. On lui fait une chaleureuse ovation. Sur le champ de foire, les électeurs se sont empressés de lui témoigner leur sympathie.

De là, il a continué sa tournée par les communes d'Autoire où de nombreux électeurs sont venus le saluer au passage; de Saint-Médard-de-Presque où la majorité du conseil municipal, M. Lacassagne, maire, et de nombreux amis lui ont témoigné leur attachement, et enfin de Saint-Jean-Lespinasse. Le maire, M. Tillet, le conseil municipal, et plus de 50 électeurs l'attendaient.

Devant la mairie, M. Bécays a rendu compte de son mandat et a développé son programme de réformes sociales. Son discours, si empreint de républicanisme, a vivement impressionné l'auditoire et a été chaleureusement applaudi.

M. Bécays devient de plus en plus populaire dans nos campagnes, et l'élection du 24 avril sera pour lui et la République un éclatant succès.

Cajarc

Chasse aux sangliers. — L'équipage Thonier est à Cajarc depuis mercredi matin. Les piqueurs, la cavalerie et les chiens sont arrivés mardi à midi. La chasse a commencé à cinq heures du matin dans les environs de Saujac, au lieu dit le Saut-de-la-Mouline.

Figeac

Probité. — M. Monsour, marchand de cuir en gros, domicilié à Brive, a trouvé lundi, sur la voie publique, un portefeuille qu'il tient à la disposition de son propriétaire.

Société de tambours et clairons. — Quoique de création récente, cette Société, sous l'habile direction de M. Eseudier, le sympathique chef de l'Harmonie, est en voie de progrès. La bonne volonté des sociétaires et leur assiduité aux répétitions contribue pour beaucoup à ce succès. Nous espérons que sous peu le public figeacois pourra apprécier les avantages que cette Société lui procurera dans les diverses solennités qui auront lieu avec le concours de notre vaillante Harmonie.

Latronquière

Foire. — Notre foire du 11 courant, favorisée par un beau temps a été très importante.

Tous nos marchés étaient bien garnis, aussi les transactions ont été très nombreuses.

Au foirail. — Vente très lente. Bœufs d'attelage, de 400 à 500 fr.; vaches de trait, de 300 à 400 fr., le tout la paire.

Marché aux cochons. — Hausse très sensible. Cochons gras, de 45 à 50 francs les 50 kilos; cochons pour l'engrais, de 50 à 60 francs; cochons de lait, de 20 à 25 francs, le tout la pièce.

Volaille. — Poules, 70 centimes; poulets 70 cent; lapins domestiques, 45 centimes; beurre 70 cent; le tout le demi-kilo; œufs, 60 centimes la douzaine.

Moutons, de 20 à 25 francs; brebis, de 15 à 20 francs, le tout la pièce.

En somme, bonne foire pour les commerçants et agriculteurs et pour les marchands forains qui étaient très nombreux.

Assier

Conseil municipal. — Réunion dimanche. Election du maire.

St-Céré

Acte de courage. — Mardi matin, un cheval emballé, appartenant à M. Verdié, à Vailles, parcourait la rue Croix-de-Lagarde à une allure effrayante. Le jeune Fernand Vigie, âgé de 15 ans, réussit à grimper sur le derrière de la voiture et, prenant les rênes, parvint à maîtriser l'animal.

Nos félicitations à l'héroïque garçon, dont le sang-froid et la présence d'esprit ont peut-être évité une catastrophe.

Arrondissement de Gourdon

ELECTIONS LEGISLATIVES

L.-J. MALVY

Conseiller Général du Lot
Docteur en Droit
Député sortant

Souillac

Dimanche dernier, 10 avril, a eu lieu à Souillac, à cinq heures du soir, dans la cour de l'école des garçons, une réunion publique et contradictoire où se pressait une foule énorme qu'on peut évaluer à plus de 2.500 personnes.

Cette réunion était présidée par M. J. Claret, adjoint au maire de Souillac, conseiller d'arrondissement, assisté de M. Delpech, maire de Pinsac, et Alard, maire de Gignac.

M. Delsol prit le premier la parole.

Dans un discours interminable il fit le procès de l'œuvre réalisée par le parti républicain. Les électeurs connaissent aujourd'hui sa méthode; c'est celle qu'emploie quotidiennement les feuilles bien pensantes sous la plume des pires ennemis de notre régime. Ce moyen est facile; il suffit d'étaler les ragots et les potins qui défraient les conversations dans l'arrière-boutique des comités réactionnaires.

M. L.-J. Malvy succéda à M. Delsol à la tribune et sa venue fut saluée par des applaudissements nourris.

Dans un discours remarquable, le jeune député sortant réfuta avec beaucoup de talent et d'éloquence les critiques de son concurrent. Il répondit d'abord à l'explication fantaisiste qu'avait donnée celui-ci du projet d'impôt sur le revenu voté par la Chambre, et il démontra à l'aide d'arguments et de chiffres précis qu'il n'y aura dans l'estimation du revenu ni vexation, ni inquisition, et que, d'autre part, les petits agriculteurs et les petits commerçants seront dégrevés dans une large mesure.

L'affaire Duez, que M. Delsol avait exposée à la manière des feuilles bien pensantes, est mise au point par l'orateur.

M. Malvy mit également en lumière, avec beaucoup de clarté, les inconvénients de la représentation proportionnelle: lutte entre les arrondissements les plus peuplés et les moins peuplés; entre les villes et les campagnes; morcellement des partis; destruction de toute majorité et la difficulté de gouverner dans de pareilles conditions. Il se déclare partisan du scrutin de liste pur et simple en faveur duquel il s'est, d'ailleurs, déjà prononcé à la Chambre.

Examinant ensuite la question de l'école laïque, il est prêt à voter comme par le passé toutes les lois qui auront pour but de la défendre et de la fortifier.

Les déclarations de M. Malvy sur ces diverses questions furent applaudies par une grosse majorité d'électeurs, et son succès fut éclatant lorsque, dans un langage plein de vigueur et d'un geste énergique il arracha le masque dont son concurrent s'était affublé.

Le jeune député de l'arrondissement descendit de la tribune après une magnifique péroraison, et il reçut de toutes parts applaudissements et félicitations.

En somme, excellente journée pour les républicains et pour leur distingué représentant.

Gourdon

Syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy. — Dimanche dernier, à deux heures et demie du soir, M. Depeyre, vice-président du Comité d'initiative du Lot, a donné, au nom dudit Comité, une conférence dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Malgré le peu de publicité faite autour de cette conférence, nombreuses étaient les personnes qui avaient voulu entendre le conférencier.

M. Linol, maire, présidait la réunion. Tout d'abord il souhaita la bienvenue à M. Depeyre et présenta ensuite à l'assistance le distingué conférencier.

M. Depeyre prit la parole et pendant plus d'une heure, il a exposé et le but du Syndicat et les travaux

déjà faits par les fondateurs et ce qui restait à faire. Il a montré surtout l'utilité du Syndicat d'initiative pour notre beau pays quercynois qui, malgré toutes les beautés qu'il renferme est encore comme la pierre précieuse qui n'est pas passée par la main du ciseleur et reste enfouie dans la terre.

M. Depeyre termina en faisant appel au concours des Gourdonnais dans l'entreprise de cette belle œuvre toute patriotique.

A l'issue de la réunion, M. Grangé, secrétaire général, reçut les adhésions. Nous exhortons vivement nos concitoyens à adhérer au Syndicat d'initiative. Il y a intérêt pour notre département à ce que les beautés qu'il renferme soient connues afin d'y attirer le touriste.

Les cotisations seront reçues à Gourdon par M. Métadié, adjoint au maire de Gourdon.

Les cambrioleurs. — Pendant que M. M., propriétaire à Gourdon, villageurait avec sa famille, des malfaiteurs ont essayé de pénétrer dans sa maison en fracturant une des portes donnant accès au jardin. A l'aide d'une pince, ils ont arraché les gonds des volets et forcé la fermeture. Entendant du bruit dans le voisinage, les cambrioleurs laissèrent leur besogne inachevée. Une simple porte vitrée à ouvrir et ils étaient dans la place.

Une enquête est ouverte.

Agression nocturne. — Mardi matin, vers une heure et demie, le nommé Pierre Lacombe, cultivateur à Bellevue, quartier de Gourdon, fut l'objet d'une agression (qui pouvait lui coûter la vie), de la part de trois individus, les nommés Borne, Saint-Martin et Bouyssou, de Gourdon.

Le nommé Lacombe, étant couché, et s'étendant appeler, vers 1 heure et demie de la nuit, s'empressa de se lever, car il avait reconnu la voix de son ami Bouyssou; il avait à peine ouvert la porte, que Saint-Martin rentra dans la maison; mais Lacombe ayant remarqué l'attitude peu courtoise et même menaçante du jeune Saint-Martin, pria ce dernier de ressortir; il dut même insister et pousser au dehors Saint-Martin; ce dernier alla être dans la rue, lorsque le sieur Borne, se précipitant sur Lacombe, lui porta un violent coup à la face, à l'aide d'un instrument contondant et tranchant; la victime tomba évanouie, et ne reprit connaissance que quelques instants après; les trois individus avaient alors disparu.

Lacombe appela au secours, mais ses appels ne furent pas entendus ou du moins personne n'y répondit.

La blessure de Lacombe fait peine à voir; elle intéresse le milieu du nez, qui est presque détaché; l'œil gauche est atteint, ce qui a provoqué une forte ecchymose des paupières.

Le docteur Ferrières, appelé, s'est réservé quant aux suites de cette blessure, qui peut entraîner la mort de Lacombe.

Le malade a été admis d'urgence à l'hospice de Gourdon. Le parquet s'est transporté sur les lieux, et un mandat d'arrêt a été lancé contre le principal auteur de l'agression, Borne, qui a été écroué à la maison d'arrêt de notre ville.

Souillac

Enfant brûlé. — Un enfant de 2 ans, nommé Marquet, s'étant trop approché du feu, à Gignac, s'est brûlé horriblement et a succombé après de terribles souffrances.

Secours mutuels. — Les membres participants ont tenu leur réunion trimestrielle dimanche, à deux heures, sous la présidence de M. Charles Vallé, trésorier.

Les dépenses pharmaceutiques pour le premier trimestre s'élevaient à 230 fr. 35. Elles se répartissent ainsi: M. Plancaessagne-Rodès, 83 fr. 65; M. Neuville, 20 fr. 30; M. Lambert 56 fr. 40.

Le sociétaire François Cuffit, âgé de 72 ans, est mis à la retraite.

Les visiteurs spéciaux chargés de porter les médicaments aux malades recevront une allocation de 12 francs par an chacun.

Le sociétaire Paul Vessière, charcutier, est nommé visiteur de la section du nord, en remplacement du sociétaire Cuffit, mis à la retraite.

M. Léon Colombet, propriétaire au Puy-d'Allon, demande à entrer dans la Société comme membre honoraire. Il est accepté à l'unanimité et l'assemblée lui adresse ses remerciements.

Chronique agricole

ENTRETIEN DES POULAILLERS

C'est le moment de procéder au nettoyage complet du poulailler; de gratter le sol qui sera recouvert de cendres tamisées mélangées de fleur de soufre. Les murs et les perchoirs seront ébouillantés et passés au lait de chaux; les nids seront surtout l'objet de soins particuliers, car ils se laissent plus que tout le reste envahir par la vermine qui dévore la mère sur ses œufs et cause souvent la perte de

toute la couvée. Les sciures de bois résineux et odorants tels que cyprès et eucalyptus peuvent être utilement employées pour éloigner les poux. Il suffit d'en mélanger à la menue paille sur laquelle reposent les œufs. Enfin tout sera désinfecté pour éviter les maladies trop souvent mortelles du petit bétail.

Une des plus graves et qui sévit particulièrement cette année sur les poules en raison des pluies abondantes, est le « choléra des volailles », appellation, qui lui vient de la rapidité de son évolution. Cette maladie terriblement contagieuse et virulente est due à un microbe spécifique.

Le choléra des volailles présente trois formes qui entraînent presque toujours la mort; foudroyante, aiguë ou chronique. Foudroyante, les volailles succombent en quelques heures; aiguë, elles traînent quelques jours; chronique, la mort arrive par épuisement après quelques semaines. Cette maladie peut se communiquer à tous les animaux de la basse-cour et même aux lapins.

Les animaux atteints de choléra perdent toute vigueur, ils se tiennent couchés ou marchent avec peine; ils sont frileux, se mettent en boule au soleil. Le plumage est hérissé; la crête devient violacée, bleuâtre ou noire. L'appétit disparaît, une diarrhée abondante se produit qui entraîne l'expulsion de matières glaireuses et même, parfois, le rejet, par le bec d'un liquide visqueux.

Les microbes qui déterminent le choléra des volailles sont répandus en quantités considérables avec les excréments des malades, produisant une infection générale, l'humidité du sol favorise la conservation de ces microbes, c'est pourquoi ce mal cause plus de mortalité pendant la saison des pluies.

Il ne faut guère penser à guérir les sujets atteints du choléra, la maladie est habituellement trop rapide dans sa marche pour qu'il soit possible de l'enrayer. On peut cependant, pour le cas où la survie est plus longue, faire prendre aux malades, un peu de vin rouge seul, ou incorporé à du pain, et saupoudré d'une prise de cannelle, ou encore du café préparé comme à l'ordinaire, additionné d'une trace de liquide alcoolisé.

Mais le plus souvent tous les efforts doivent être réservés pour prévenir la contagion, l'extension de la maladie aux volailles encore saines.

Nous conseillons les mesures suivantes qui se sont montrées jusqu'ici très efficaces:

1° Isoler dans un local chaud et sec les sujets souffreteux qui font le gros dos et se mettent en boule.

2° Enfouir les cadavres dans la chaux vive.

3° Désinfecter le poulailler, le sol, la basse-cour, le fumier, enfin tout ce qui peut être contaminé, avec de l'acide sulfureux (50 grammes par litre d'eau).

4° Tenir les parquets secs, propres; y répandre des cendres mêlées de fleur de soufre.

5° Avant d'introduire les volailles dans le poulailler désinfecté, leur faire traverser un lait de chaux qui détruira les germes dont leurs pattes pourraient être souillées.

6° Distribuer la nourriture dans des récipients pouvant être ébouillantés chaque jour.

7° La nourriture sera saine, abondante sans verdure.

8° Mettre dans l'eau de boisson, renouvelée journellement, un gramme d'acide sulfureux par litre.

Enfin, pour prévenir les volailles saines, rappelons que la vaccination des sujets est très préconisée. On trouve à l'Institut Pasteur le vaccin nécessaire qui est expédié en tubes. Chaque tube peut vacciner une centaine de volailles.

Le choléra des volailles provient presque toujours d'un manque d'hygiène et d'entretien de la basse-cour. C'est une sorte de septicémie provoquée par les débris putréfiés et les ferments introduits dans le tube digestif. La diarrhée qui en résulte achève la contamination.

Ne pas manger les volailles atteintes du choléra.

LE COMMERCE FRANÇAIS AU CANADA

La situation économique au Canada paraît des plus florissantes.

Le commerce français y trouverait un débouché important s'il voulait se plier aux exigences de la clientèle.

Le consul de France écrit:

Après avoir surmonté la crise, ce jeune pays se retrouve dans une période active de développement économique et se remet à envisager les destinées brillantes que la fertilité de son sol et la richesse de son sous-sol lui permettent d'espérer.

Sur ce marché vaste et si plein de promesses pour l'avenir, le commerce français n'a pris jusqu'à présent qu'une place bien modeste et on doit le déplore. Une occasion se présente de regagner le temps perdu, c'est la mise en vigueur, très prochaine, de la convention de commerce franco-canadienne, approuvée récemment par les Parlements des deux pays. Cet acte

va assurer à nos négociants des avantages sérieux dont ils doivent se hâter de profiter.

A ce propos, il est utile de rappeler à nos compatriotes que le meilleur moyen — le seul moyen, pourrait-on dire — de réussir dans ce pays est d'y venir personnellement. Il serait difficile, en effet, d'obtenir des résultats par des offres écrites, lorsque les négociants des Etats-Unis, placés sur la frontière, peuvent visiter le Canada aussi fréquemment qu'ils le jugent à propos.

L'envoi d'un voyageur parlant correctement l'anglais est indispensable dès que l'on entrevoit un débouché possible. C'est, d'ailleurs, le meilleur moyen de réunir des renseignements précis sur la façon dont se traitent les affaires ici, sur la solvabilité des clients, sur les goûts des consommateurs. Un chef de maison ou un voyageur de confiance sera, aussi, mieux à même de choisir ou de surveiller le représentant local, d'organiser la publicité qui joue un si grand rôle, en Amérique, pour la plupart des articles.

Ce qui fait la principale force des voyageurs de commerce allemands, c'est non seulement la connaissance approfondie de la langue des pays où ils sont envoyés, mais encore le soin qu'ils prennent de s'enquérir des goûts et des préférences de la clientèle qu'il s'agit pour eux de conquérir. Ils signalent à leurs maisons tous les détails et particularités, même les plus insignifiantes en apparence, sur la manière de présenter leurs marchandises, la mise en boîtes ou en paquets, l'étiquetage, les dimensions et la forme de l'emballage, etc.

Justes dans tous les pays du monde, ces observations le sont peut-être plus encore au Canada.

Toutes les offres doivent être faites en anglais et il est indispensable de faire traduire en cette langue les prospectus, prix courants, étiquettes, etc. Il est également nécessaire de se conformer au système de monnaie, poids et mesures usité dans ce pays.

Le dollar, communément appelé piastre, vaut environ 5 fr. 15 ou plus exactement 5 fr. 1826 et contient cent cents ou sous.

La livre est de 454 grammes, le quintal de 45 kil. 035, et la tonne de 907 kilogrammes.

L'acre équivaut à 40 ares.

Le gallon contient 4 litres et demi,

le minot ou boisseau 36 litres, et le bari 1 hectol. 13.

Le mille, mesure de distance, vaut 1 609 mètres.

1 kilogramme vaut 2 livres canadiennes et 2 dixièmes.

1 quintal métrique vaut 2 quintaux canadiens et 2 dixièmes.

1 tonne métrique vaut 1 tonne canadienne et 1 dixième.

1 hectare vaut 2 ares et demi.

100 litres valent 2 minots 8 dixièmes.

10 kilomètres valent 6 milles 3 dixièmes.

Dans son Bulletin, notre Chambre de commerce insiste elle aussi pour la nécessité de satisfaire et même de flatter les desirs et les goûts de la clientèle.

Bibliographie

LA RENAISSANCE CONTEMPORAINE

BI-MENSUELLE

Paris: 41, Rue Monge, 41

Paraît le 10 et le 24 de chaque mois

Direction:

Paul VEROLA, Robert VEYSSIE, Alphonse ROUX.

Sommaire du 10 avril 1910

Propos d'Art: Le Public et l'Œuvre d'Art, Alphonse Roux. — Actualité Scientifique: L'Art de l'Ingénieur, Jean Paul Neveu. — Coriolan, de W. Shakespeare (Acte II, Sc. 1^{re}). Traduction de Paul Sonniés. — Chanson du lendemain (poésie), Aïda de Romain. — Chronique dramatique: L'Art au Théâtre: « Xantho chez les Courtisanes »; De Max à la Cigale, Paul Vérola. — Impressions d'Alsace-Lorraine, Mme de Mongival. — Les Espérances littéraires: Avril (poésie) Pierre Bertoux. — Faits et gestes de la quinzaine, Lynx. — Anthologie de la Grande Presse (Mois de Mars-Avril). Argus. — Feuilleton de la Renaissance Contemporaine: Récits et Légendes d'Amour (suite) Robert Veysie.

Bibliographie. — Livres recommandés. — Sommaires des Revues. — Abonnement: 8 francs par an, avec primes. Envoi de spécimens gratuits.

BIBLIOPHIE

Paris, 13 avril.

Le marché a été lourd et hésitant. Des réalisations de bénéfices ont provoqué un tassement des cours de certaines valeurs.

La Rente française fléchit à 98,75.

Les Fonds russes sont faibles. Le 3 0/0 1891 s'inscrit à 80,40, le 1896 à 79,50, le 5 0/0 1906 à 106,25, le 4 1/2 1909 à 100,17 et le Consolidé à 94,60.

L'Extérieure espagnole est à 96,45, l'Italien à 104,55, le Portugais à 67,47 et le Turc à 94,22.

Nos Etablissements de crédit sont moins bien tenus: la Banque de Paris se négocie à 1795, le Comptoir d'Escompte à 840, le Crédit Lyonnais à 1402 et la Société Générale à 723.

Dans le groupe des chemins français, le Nord à 1797 est seul coté à terme.

Les actions de la Jagersfontein se traitent à 235,50.

Les Obligations 5 0/0 Or du Saint-Louis and San Francisco Railroad, sont à 488 francs. On sait que pour les 7 premiers mois de l'exercice 1909-1910 en cours, c'est-à-dire du premier juillet 1909 au 31 janvier 1910, les recettes nettes de cette compagnie se sont établies à 7.368.000 dollars contre 6.911.000 dollars pendant la période correspondante de l'exercice précédent.

Les actions de la Jagersfontein se traitent à 235,50.

Les Obligations 5 0/0 Or du Saint-Louis and San Francisco Railroad, sont à 488 francs. On sait que pour les 7 premiers mois de l'exercice 1909-1910 en cours, c'est-à-dire du premier juillet 1909 au 31 janvier 1910, les recettes nettes de cette compagnie se sont établies à 7.368.000 dollars contre 6.911.000 dollars pendant la période correspondante de l'exercice précédent.

Les actions de la Jagersfontein se traitent à 235,50.

Les Obligations 5 0/0 Or du Saint-Louis and San Francisco Railroad, sont à 488 francs. On sait que pour les 7 premiers mois de l'exercice 1909-1910 en cours, c'est-à-dire du premier juillet 1909 au 31 janvier 1910, les recettes nettes de cette compagnie se sont établies à 7.368.000 dollars contre 6.911.000 dollars pendant la période correspondante de l'exercice précédent.

Les actions de la Jagersfontein se traitent à 235,50.

Les Obligations 5 0/0 Or du Saint-Louis and San Francisco Railroad, sont à 488 francs. On sait que pour les 7 premiers mois de l'exercice 1909-1910 en cours, c'est-à-dire du premier juillet 1909 au 31 janvier 1910, les recettes nettes de cette compagnie se sont établies à 7.368.000 dollars contre 6.911.000 dollars pendant la période correspondante de l'exercice précédent.

Les actions de la Jagersfontein se traitent à 235,50.

Les Obligations 5 0/0 Or du Saint-Louis and San Francisco Railroad, sont à 488 francs. On sait que pour les 7 premiers mois de l'exercice 1909-1910 en cours, c'est-à-dire du premier juillet 1909 au 31 janvier 1910, les recettes nettes de cette compagnie se sont établies à 7.368.000 dollars contre 6.911.000 dollars pendant la période correspondante de l'exercice précédent.

Les actions de la Jagersfontein se traitent à 235,50.

Les Obligations 5 0/0 Or du Saint-Louis and San Francisco Railroad, sont à 488 francs. On sait que pour les 7 premiers mois de l'exercice 1909-1910 en cours, c'est-à-dire du premier juillet 1909 au 31 janvier 1910, les recettes nettes de cette compagnie se sont établies à 7.368.000 dollars contre 6.911.000 dollars pendant la période correspondante de l'exercice précédent.

Les actions de la Jagersfontein se traitent à 235,50.

Les Obligations 5 0/0 Or du Saint-Louis and San Francisco Railroad, sont à 488 francs. On sait que pour les 7 premiers mois de l'exercice 1909-1910 en cours, c'est-à-dire du premier juillet 1909 au 31 janvier 1910, les recettes nettes de cette compagnie se sont établies à 7.368.000 dollars contre 6.911.000 dollars pendant la période correspondante de l'exercice précédent.

Les actions de la Jagersfontein se traitent à 235,50.

Les Obligations 5 0/0 Or du Saint-Louis and San Francisco Railroad, sont à 488 francs. On sait que pour les 7 premiers mois de l'exercice 1909-1910 en cours, c'est-à-dire du premier juillet 1909 au 31 janvier 1910, les recettes nettes de cette compagnie se sont établies à 7.368.000 dollars contre 6.911.000 dollars pendant la période correspondante de l'exercice précédent.



N'OUBLIEZ PAS

Que soit le moment de faire nos: Semis, Tailles, Plantations, Couées, Eleages, etc., et que, pour Tous les Travaux de la Campagne, il n'est pas de Guide plus sûr donnant d'aussi précieux Conseils pratiques par le Texte et par l'Image que

Jardins-Basses-Cours

Directeur: M. Albert MAUMENÉ
La mieux Illustrée, la plus Instructive, la plus Pratique, la plus Complète, la mieux faite et la meilleur Marché de toutes les Publications Populaires.

POUR 3 Francs

Etr.: 4 Fr. par An

REMBOURSES 3 PAR UNE PRIME

768 Pages magnifiquement illustrées, 400 Photographies et Gravures, en 24 N^{os} paraissant le 5 et 20 de chaque Mois.

Demandez un Numéro Spécimen à MM. HACHETTE et Cie, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris.

HÉMORROÏDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constitue les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup

Chemin de Fer d'Orléans

VOYAGES D'EXCURSIONS AUX

Plages de la Bretagne

Tarif G. V. N° 5 (Orléans)
Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursions aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vaoues, Aoray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douar-nenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 50 jours

Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} Classe, 45 fr. — 2^e Classe 36 fr.

Faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

Faculté de prolongation de la durée de validité moyennant supplément.

En outre, il est délivré au départ de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursions indiqué ci-dessus et inversement des billets spéciaux de 1^{re} et de 2^e classes réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet.

Prix des billets complémentaires de Paris-Quai-d'Orsay à Savenay et retour, via Tours : 1^{re} classe 55 fr. 50 — 2^e classe 37 fr. 40.

Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'Excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du Jeudi qui précède la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour baignes de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Au départ de Paris et de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 103 fr. en 1^{re} classe, et 75 fr. en 2^e classe.

2^o Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 1344 en 1^{re} classe, et 0 fr. 08072 en 2^e classe.

Billets. — Les billets d'abonnement pour baignes de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts

facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douar-nenez);

Le 2^e à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements à toutes les gares;

Le 3^e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour baignes de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0.04x0.03 sur éprouve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Des réductions allant jusqu'à 50 % sont consenties en faveur des membres d'une même famille.

Billets d'aller et retour collectifs de famille

En 1^{re}, 2^e et 3^e classes délivrés aux familles d'au moins 3 personnes de toute station du réseau à toute station du réseau située à 125 kilomètres au moins du point de départ : 1^o Toute l'année. — Trois premières personnes, prix de trois billets aller et retour ordinaires du tarif G. V. n° 2; par personne en plus, réduction de 50 0/0. (Il peut être délivré un coupon spécial au chef de famille qui a la faculté de revenir seul à son point de départ.)

Ces billets sont soumis, quand à la validité et aux arrêts en cours de route, aux mêmes conditions que les billets aller et retour ordinaires.

2^o Saison de printemps. (1) — Du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 25 juin. Validité : 33 jours, 2 prolongations facultatives de quinze jours, moyennant supplément.

3^o Saison d'été. (1) — Du 25 juin au 1^{er} octobre. Validité jusqu'au 5 novembre.

Réduction des aller et retour pour les 3 premières personnes, de 50 0/0 pour la 4^e et 75 0/0 pour la 5^e et les suivantes.

Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Faculté pour le chef de famille de rentrer isolément à son point de départ. Défranchise à un ou plusieurs membres de la famille de cartes d'identité permettant au titulaire de voyager isolément à 1/2 tarif entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

En outre, pour les billets de saison d'été, les membres de la famille au-dessus de 3 personnes ont la faculté d'effectuer isolément leur voyage à l'aller et au retour en acquittant au guichet le prix d'un billet militaire.

(1) La distance minima de 125 kilomètres est réduite à 60 kilomètres pour les billets à destination d'une station thermale ou balnéaire.

Relations entre Paris et l'Amérique du Sud

par service combiné entre la Compagnie d'Orléans et la Compagnie des Messageries Maritimes.

Billets simples et d'aller et retour, 1^{re} classe, entre Paris-Quai d'Orsay et Rio-de-Janeiro, Santos, Montevideo et Buenos-Ayres (c. à Bordeaux ou Li-bonne) ou réciproquement.

Faculté d'embarquement ou de débarquement à Bordeaux ou à Lisbonne (1) sur les paquebots de la Compagnie des Messageries Maritimes.

De ou pour Paris-Quai d'Orsay. Prix. Voyageurs au-dessus de 12 ans

	Billets simples	Billets d'aller et retour
Rio de Janeiro...	990,85 (1)	1578,80
Santos.....	1015,85 (1)	1618,80
Montevideo ou Buenos-Ayres.	1165,85 (1)	1858,80

(1) Dans le cas d'emprunt de la voie de fer entre Bordeaux et Lisbonne, en raison de l'augmentation de l'impôt du gouvernement espagnol, les prix totaux doivent être augmentés de 2 pesetas 85.

Durée de validité : (a) des billets simples, 4 mois; (b) des billets d'aller et retour, un an. Faculté de prolongation pour les billets d'aller et retour.

Enregistrement direct des bagages pour les parcours par fer.

Faculté d'arrêt, tant en France qu'en Espagne et en Portugal, à un certain nombre de points.

La délivrance des billets a lieu exclusivement au Bureau des Passages de la Compagnie des Messageries Maritimes, 14, boulevard de la Madeleine, Paris.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Liquidation judiciaire du sieur Hippolyte DELLEL mercier-épicer à Fontanes

Convocation des créanciers pour reddition de comptes

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre :

le vingt-deux avril prochain, jour de vendredi, à deux heures et demie du soir, dans la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au palais de justice, pour recevoir les comptes de gestion du liquidateur définitif, les vérifier, les débattre, les clore, les arrêter et lui donner décharge de ses fonctions.

La présente insertion est faite en conformité de l'article quinze de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt neuf.

Le Greffier du tribunal, E. MANEYROL.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT

ELLE JARDINIÈRE
B-J
2, RUE DU PONT-NEUF, PARIS

LA PLUS GRANDE MAISON DE VÊTEMENTS DU MONDE ENTIER

VÊTEMENTS
ET
TOUT
ce qui concerne
LA
TOILETTE
de l'HOMME,
de la DAME
et de l'ENFANT.

Envoi franco des Catalogues et d'échantillons sur demande.

EXPÉDITIONS franco de port à partir de 25 francs.

MODÈLE de NOS COMPLETS
HOMMES 31 f. 35 f.
JEUNES GENS depuis 29 f.

SEULES Succursales: PARIS, Place de Clugny, LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, NANTES, ANGERS, LILLE, SAINTES.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCEE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFE TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER 10, Rue du Lycée

A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

La plus importante Pharmacie de toute la région
LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE
Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur : PAUL GARNAL, Pharmacien de 1^{re} classe

Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot
Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile.

Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

PHOSPHIODE

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des :

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires,
Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix du flacon... 3,50; Le 1/2 litr.,... 6 fr.

La PHOSPHIODE et le Corps médical

ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Merue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et de l'Iode à l'état naissant.

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre le neurasthénisme.

« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Docteur ORSAY

de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE. — CAHORS

Dépôt dans toutes les Pharmacies

CYCLES EN GROS ET EN DETAIL

PRIX SENSATIONNELS

Grandes Marques Liberator

Perfecta, Avion, Acatène Métropole

MACHINES A COUDRE — ARMES

E. JOUCLAS commissionnaire en marchandises

A GRAMAT (LOT)

AGENT RÉGIONAL DE LA BANQUE GÉNÉRALE DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

VENTE au comptant et à crédit de voitures automobiles et cycles de toutes Marques. Livraison rapide. Correspondants demandés.

Aéroplanes HANRIOT et demoiselles type SANTOS-DUMONT

Envoi franco des catalogues

20 mois de crédit

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

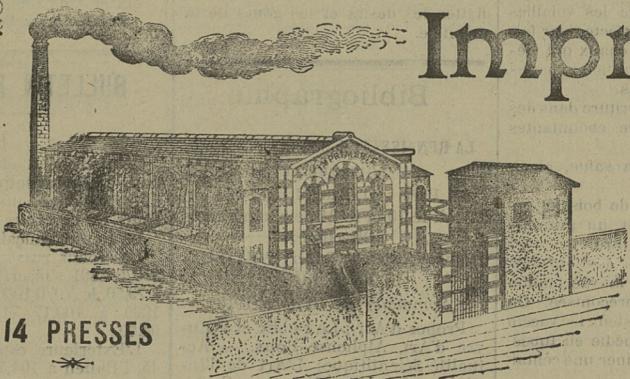
De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévénol, des Syndicats d'Initiative départementaux des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE LA SEINE, du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et anthropométriques, etc., etc., etc.



14 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS